

Conseil Municipal

Synthèse des délibérations prises au cours de la séance du jeudi 10 février 2022

Étaient présents et ont pris part aux votes : Mmes Cécile GUICHARD, Sandrine MOREL, Patricia PIQ, Séverine ROURE (pouvoir de M. Daniel TESTON), Josiane VIANNET, Emmanuelle VOLPARO, et MM. Sylvain BREYSSE (pouvoir de M. Emmanuel VIDAL), Pierre CHAPUIS, Michel LASCOMBE, Michel LIOGIER, Yves PIALAT et Bruno TASSAN-DIN.

La séance a débuté par quelques instants de recueillement en hommage à Mme Martine ADAIRE, conseillère municipale décédée le 21 janvier (remplacée par M. Michel LASCOMBE), ainsi qu'à la mémoire de M. Jean-Paul ROUX, maire de Lussas, décédé le 4 février.

Résumé des délibérations :

Mode de publication des délibérations

L'ordonnance du 7 octobre 2021, qui réforme les règles de publicité des actes pris par les collectivités, permettant aux communes de moins de 3500 habitants de choisir leurs modalités de publication, le conseil municipal décide de maintenir la publication par affichage des actes règlementaires et des décisions ni règlementaires, ni individuelles.

Rénovation de l'école publique

Le conseil municipal approuve le projet de rénovation générale du bâtiment scolaire et sollicite les aides financières de l'État (DSIL), de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de l'Ardèche.

Les travaux prévus doivent rendre le bâtiment plus fonctionnel et conforme aux normes de performance énergétique et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Cet important projet, d'un coût global estimé à 700 527 € HT, pourrait bénéficier de 80 % de financements publics.

Nouvelle médiathèque

Le conseil municipal approuve le projet de transfert de la médiathèque du Val d'Ardèche dans les salles voûtées du château de Blou, ainsi que le plan de financement qui prévoit des aides de l'État (DETR), de la Région et du Département à hauteur de 80%, le coût global étant estimé à 50 000 € HT.

Compte tenu de l'évolution et de la diversification des services de la médiathèque, le local actuel est devenu trop exigü, ne dispose pas de sanitaires, et ne permet pas la création de véritables espaces dédiés (petite enfance, scolaires, expositions, conférences, ateliers créatifs...). Les travaux dans les salles voûtées consisteront essentiellement à aménager les espaces, réorganiser les sanitaires, et rendre les locaux conformes aux règles d'accessibilité.

Sanitaires publics

Dans la continuité de l'aménagement de l'aire d'accueil multimodale, des sanitaires publics automatiques vont être installés dans le parc du Château de Blou. Afin de compléter les aides de l'État (à hauteur de 10%) et du Département (à hauteur de 10%), le conseil municipal sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 40%, le coût de l'opération étant estimé à 43 000 € HT.

Station d'épuration

Mise en service en 2018, la station d'épuration de type SBR donne d'excellents résultats en matière de qualité des rejets, cependant deux problèmes de fonctionnement ont été identifiés : la formation périodique de mousse biologique de surface (due à l'acidité de l'eau) qui provoque un dysfonctionnement nécessitant l'intervention récurrente des agents, et les résidus flottants récupérés par le dégrilleur et stockés dans des conteneurs que le service des ordures ménagères ne peut plus collecter en l'état pour des raisons sanitaires évidentes.

Afin de remédier à ces problèmes, le conseil municipal a décidé la mise en place d'un poste de dosage de craie pour neutraliser le pH des effluents, et l'installation d'un système de compactage et de déshydratation des résidus de dégrillage.

Pour financer ces équipements d'un coût global de 33 196 € HT, le conseil sollicite l'aide de l'État (ou du Département) à hauteur de 40% et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 40%.

Audits énergétiques

Le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué par le Syndicat Départemental des Énergies (SDE07) afin de faciliter la réalisation d'audits énergétiques préalablement nécessaires aux travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux.

Motion

Le conseil municipal adopte à l'unanimité une motion pour s'opposer au projet de délocalisation de la clinique Korian-La Condamine de Thueyts à Montélimar.

Les élus municipaux apportent leur total soutien au maintien de l'activité à THUEYTS et souhaitent attirer l'attention de tous les élus nationaux et locaux sur ce dossier très impactant pour notre bassin de vie, ainsi que pour les territoires voisins déjà très affectés en termes d'emploi et d'offre de soins.

Le conseil municipal regrette que l'Agence Régionale de Santé, qui a semble-t-il validé le projet dans le cadre du Plan Régional de Santé 2018-2028, n'ait pas répondu aux sollicitations du Maire.